

AVENANT AU CONTRAT DE SERVICE N° 14238

Entre,

Up Coop

Société Coopérative et Participative à forme anonyme et capital variable, 642 044 366 RCS Nanterre

Siège social : 9 boulevard Louise MICHEL 92230 GENNEVILLIERS

Représentée par David VERZEAUX, en qualité de Directeur des ventes, dûment habilité à cet effet.

Et,

Code client : Mairie de HARNES – 35 rue des Fusillés – 62440 HARNES

Représentée par son Maire, Monsieur Philippe DUQUESNOY, dûment habilitée à cet effet, par délibération du Conseil municipal n° en date du .

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Objet : Avenant au contrat de service pour la fourniture de titres de paiement à vocation sociale, à destination du personnel féminin de la Mairie de HARNES à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes et aux enfants du personnel communal de la Mairie de HARNES à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Il est rappelé que les Chèques CADHOC sont des bons d'achat à valeur variable utilisables pour le paiement de biens et services acquis auprès des enseignes et magasins agréés par UP COOP (liste des prestataires disponible sur le site www.cadhoc.com) pendant la durée de validité mentionnée sur chaque Chèque CADHOC, sans qu'aucune monnaie ne puisse être rendue au Bénéficiaire.

Toutes les conditions générales de vente prévues s'appliqueront de droit si celles-ci ne font pas l'objet de conditions particulières prévues dans ce protocole.

1- PERSONNALISATION

Vos titres CADHOC comprendront les éléments de personnalisation précisés sur le bon de commande.

2- CONDITIONS TARIFAIRES

Le Client paye en euros au GROUPE UP le montant total de la valeur nominale des Chèques CADHOC commandés (valeur nominale non soumise à TVA) augmenté des frais de gestion et services associés.

3-1 CONDITIONS TARIFAIRES LIEES AUX PRESTATIONS

FRAIS DE GESTION ET SERVICES	Tarif Public unitaire	Votre Tarif
Frais de traitement de commande	30 €	0 €
Traitement nominatif- Personnalisation	95 €	50 €
Encart	40 €	40 €
Logo en noir et blanc sur chèque	40 €	40 €
Mise en chéquier	0,95 €	0,10 €
Liste d'émargement	1.50 €	0 €
Frais de port (1 point de livraison)	18 €	12 €
Frais de reprise des chèques périmés ou non distribués - Tarif public : déduction de 10% sur le montant total de la valeur nominale retourné		

Cette somme sera créditée sous forme d'avoir sur le compte CADHOC de la Mairie. L'avoir pourra faire l'objet d'une déduction sur future commande, d'un échange ou d'un remboursement.

3-2CONDITIONS TARIFAIRES EXCEPTIONNELLES

Les conditions tarifaires exceptionnelles accordées dans ce présent protocole sont conditionnées au respect par le client d'atteinte du volume estimé de commande annuel.

Les commandes de Chèques CADHOC réalisées dans le cadre du présent protocole concernent exclusivement les Chèques CADHOC attribués au personnel féminin de la Mairie de Harnes à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes et aux enfants du personnel communal de la Mairie de HARNES à l'occasion des fêtes de fin d'année.

3- MODALITE DE REGLEMENT

Les modalités de règlement respecteront les conditions générales de vente. Le moyen de règlement sera précisé sur le bon de commande.

4- DELAIS DE PAIEMENT

Le Client s'engage à régler chaque commande par mandat administratif en totalité sur présentation de facture.

Par dérogation aux conditions générales de vente de Up Coop, les factures sont réglées par le Client dans un délai de **30 jours** à compter de la date d'émission de la facture.

Il est entendu par les Parties que, Up Coop pourra modifier le délai de paiement susvisé, à tout moment, en cas d'incident de paiement du Client et/ou risque de non-paiement du Client. Dans ce cas, Up Coop informera préalablement le Client de cette modification.

5- DELAIS DE PRODUCTION ET LIVRAISON

UP COOP s'engage à assurer la production et la livraison des Chèques CADHOC commandés par le Client dans un délai prévu aux conditions générales de vente à compter de la réception par « Service Commandes » de l'ensemble des éléments de commande conformes transmis par le Client.

6- MODALITES D'EXPEDITION

UP COOP s'engage à expédier les colis à l'adresse mentionnée par le Client sur le bon de commande.

7- DUREE DU PROTOCOLE

Cet avenant est valable depuis sa date de signature et jusqu'au 31 décembre 2026.

8- INFORMATIQUE ET LIBERTE

Le Client s'assure et déclare que les données nominatives ont été régulièrement recueillies, déclarées, traitées et sont transmises à Up Coop dans le respect de la réglementation en vigueur, notamment la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et dégage UP COOP de toute responsabilité à cet égard.

UP COOP s'engage à tenir confidentielles, pendant la durée du présent contrat, toutes les informations dont il aura connaissance. Au terme du contrat, Up Coop s'engage à détruire les fichiers comportant les noms et adresses des bénéficiaires communiqués par le Client.

Fait à Gennevilliers, le
En 2 exemplaires originaux

Le Maire de HARNES,

Philippe DUQUESNOY

Monsieur David VERZEAUX
Directeur des ventes
Programmes Publics et Sociaux
Up Coop